

# Prise en compte de la GEMAPI dans le cadre de l'élaboration la stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE)



Crédit photo : Arnaud Bouissou/MEDDTL



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie  
d'Île-de-France

[www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)

# Eléments de méthode



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE L'ILE-DE-FRANCE  
25/04/17

# Rappel du contexte des réformes territoriales

Une rationalisation de l'intercommunalité et une nouvelle répartition des compétences, notamment dans le domaine de l'eau

Lois MAPTAM et  
NOTRe



**Compétences attribuées exclusivement aux EPCI-FP** (communautés de communes, d'agglomération, urbaine et métropoles) à horizon **2018 et 2020**

Dans le même temps :  
suppression de la clause de compétence générale pour les départements et les régions

## Grand cycle

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations  
Protection de la ressource ...

01/01/2018

## Petit cycle

Eau potable  
Assainissement (dont pluvial urbain)

01/01/2020



# Nouvelle carte des EPCI-FP

L'intercommunalité = nouvelle maille de base pour l'exercice de la GEMAPI, l'eau potable et l'assainissement

**Au niveau national**

**Baisse de 40 % du  
nombre  
total d'EPCI-FP  
entre 2016 et 2017**

**Au niveau bassin**

**Baisse de 50 % du  
nombre  
total d'EPCI-FP  
entre 2014 et 2017**

**Près de 240 EPCI-FP**

**~40 EPCI-FP  
de moins de  
15 000 habitants**



# La Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau



Définie par arrêté ministériel du 20 janvier 2016 :

- *un descriptif de la répartition des compétences dans le domaine de l'eau exercées par les collectivités et leurs groupements ;*
- *des objectifs d'évolution des modalités de coopération entre collectivités notamment sur les territoires à enjeux*

Objectifs (cf : instruction nationale du 7 novembre 2016) :

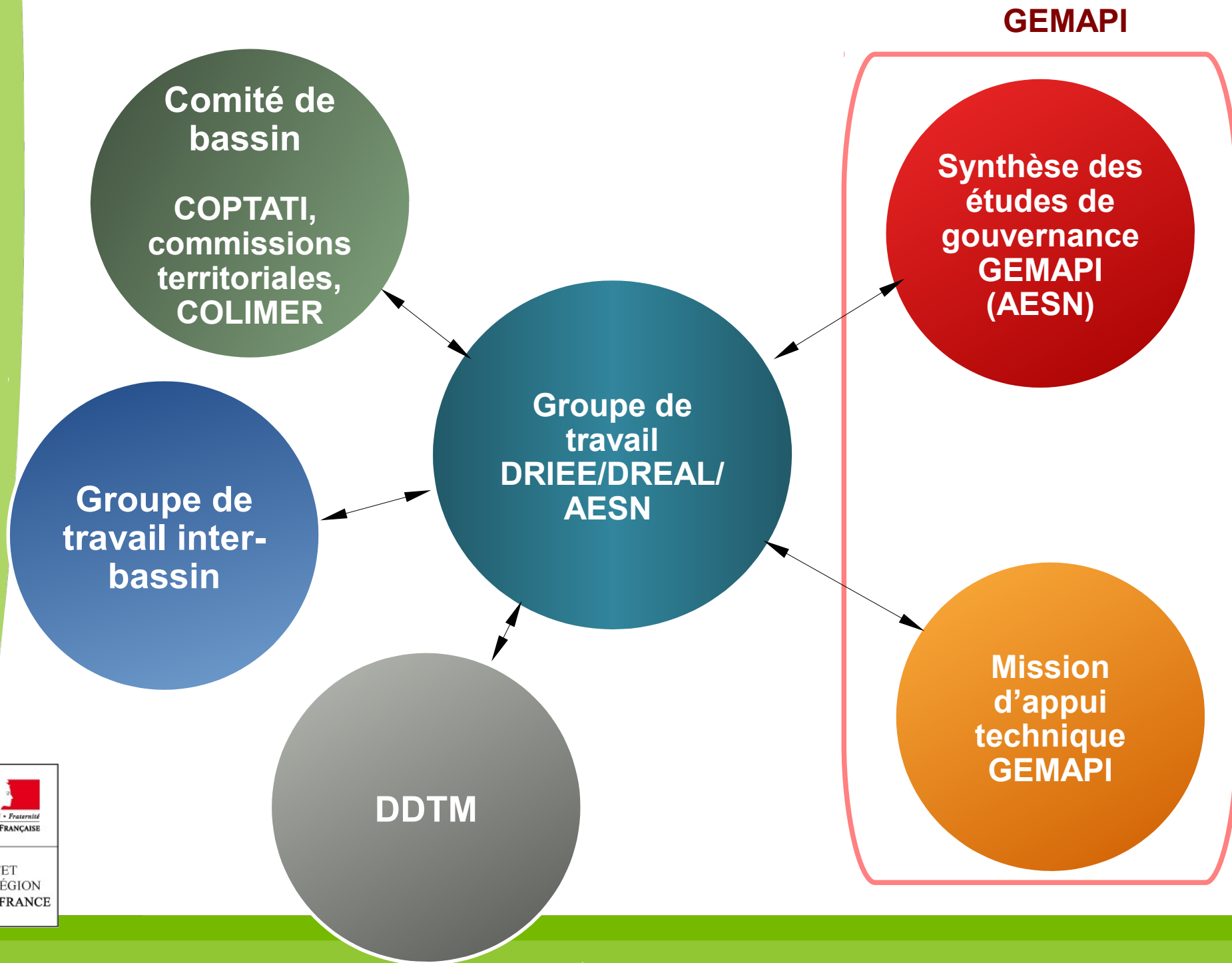
- **accompagner** les collectivités et les services dans les évolutions en cours ;
- document **d'orientation** pour les futurs SDCI 2021 et annexe du SDAGE 2021
- porte sur GEMAPI, Eau potable et Assainissement



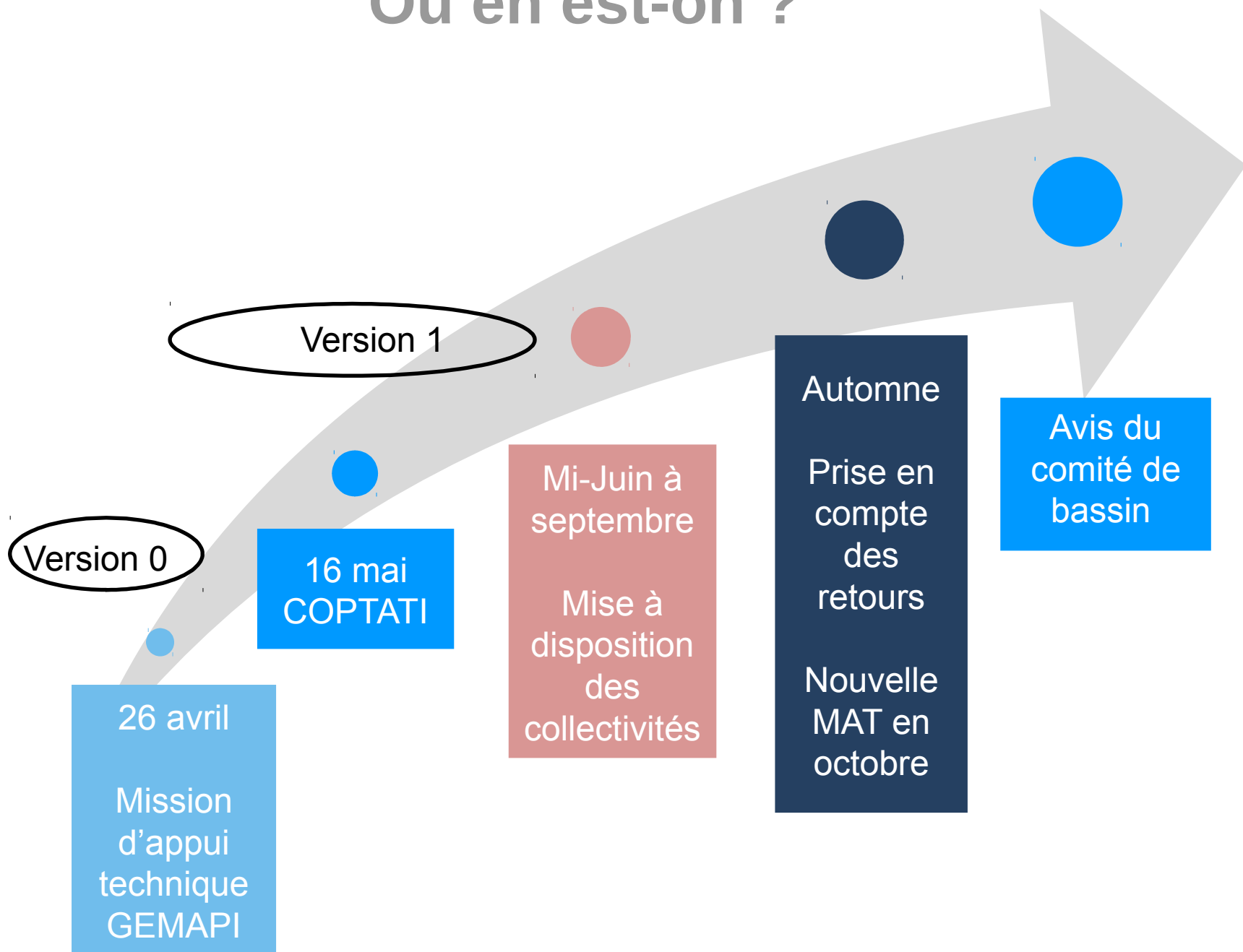
Pédagogique  
Synthétique  
Non prescriptif

**1ère élaboration : arrêtée au 31 décembre 2017**  
**Ne s'oppose pas à des travaux plus fins localement**

# Modalités d'élaboration



# Où en est-on ?



# Principes de rédaction retenus

- Avoir un document « le plus court possible »
- Présenter un préambule rappelant la **vocation** de la SOCLE et les chiffres clés
- Être **pédagogique**, ne pas hésiter à illustrer (schéma, dessin)
- Apporter des **principes et des éléments de méthodes**, sans entrer dans le détail des mécaniques de coopération possibles
- Rester sur des **niveaux de représentation cartographique de bassin**, et réserver les zooms aux territoires représentant un enjeu à l'échelle du bassin
- Présenter les éléments d'état des lieux en annexe ou dans un document à part



# Principaux enjeux et proposition de recommandation



PRÉFET  
DE L'ÎLE-DE-FRANCE  
25/04/17

## Table des matières

1	Pourquoi une stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau sur le bassin Seine-Normandie ?.....	3
2	Modalités d'élaboration de la stratégie.....	5
2.1	Partie état des lieux.....	5
2.2	Partage du diagnostic et élaboration de la stratégie.....	5
3	Effets des réformes territoriales sur les compétences dans le domaine de l'eau.....	7
3.1	La compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » - GEMAPI.....	7
3.2	Vers une mutualisation des services « eau potable » et « assainissement ».....	9
3.3	Un nouveau positionnement à définir pour les régions et les départements.....	14
4	Recommandations.....	15
5	Annexe : Cartographie.....	27

# Synthèse du diagnostic – GEMAPI

## En Seine-Normandie

Environ 25 % du territoire « orphelin »  
(absence de structures)

Près de 500 structures identifiées,  
de compositions très diverses,  
avec des superpositions

Des missions centrées sur l'entretien  
des rivières

Des actions peu en adéquation avec  
les statuts, facteur  
d'insécurité juridique

Des départements historiquement  
bien impliqués



## Enjeu :

assurer une maîtrise d'ouvrage  
dotée de moyens suffisants  
suivant une logique hydrographique

Un schéma « cible » : un syndicat mixte  
assure l'ensemble des missions  
de la GEMAPI à l'échelle  
d'un bassin versant :

- Cohérence des programmes  
d'intervention
- Solidarités « amont-aval »  
(et rive droite-rive gauche)

En pratique :  
**plusieurs possibilités d'organisation**



## Enjeux / constats

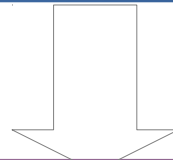
Difficulté pour les EPCI-FP à appréhender les implications de la mise en œuvre de GEMAPI (actions, moyens ...)

Si organisation à une échelle supra :

Crainte de perdre la main sur la gestion et les coûts, notamment en cas d'investissements passés hétérogènes

Difficulté à mettre en place des solidarités financières

Crainte d'une perte des connaissances locales



## Piste de recommandations

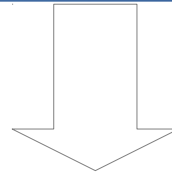
=> Coupler études de gouvernance (connaissance du qui fait quoi) et amélioration des connaissances techniques

=> Mettre en place des instances de concertation, via notamment ces études



## Enjeux / constats

Articulation de la GEMAPI avec d'autres compétences, telles que l'aménagement et la maîtrise de l'urbanisme, le pluvial en milieu urbain (qui relève de l'assainissement), le ruissellement



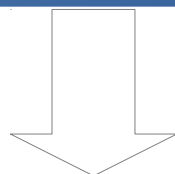
## Piste de recommandations

=> Une articulation à définir entre les collectivités en charge de ces compétences



## Enjeux / constats

Des actions non conformes aux statuts  
Clarifier le rôle de chacun des acteurs engagés dans la GEMAPI



## Piste de recommandations

=> Établir les rôles et responsabilités des différents acteurs impliqués, via des statuts clairs et précis

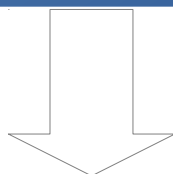
Clarifier la cartographie des interventions (périmètre géographique, types d'actions, échelle et modalités d'intervention)



## Enjeux / constats

Taille critique d'organisation : difficile à appréhender.

Disposer de la technicité suffisante pour exercer les missions durablement.



## Piste de recommandations

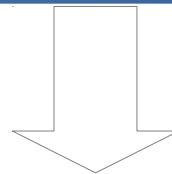
=> Est-il possible de donner des critères ?

Faut-il fixer une taille minimale d'un BV ?

=> articulation si plusieurs structures au sein d'un BV

## Enjeux / constats

Assurer une continuité dans les actions engagées



## Piste de recommandations

=> Mettre à profit la période transitoire pour définir des modes d'organisation





# Enjeux territorialisés – GEMAPI

Principaux territoires où existe un enjeu de coordination  
(Dispositions L2.165 du SDAGE - 4B3 du PGRI)



## Territoires à enjeux identifiés par le SDAGE

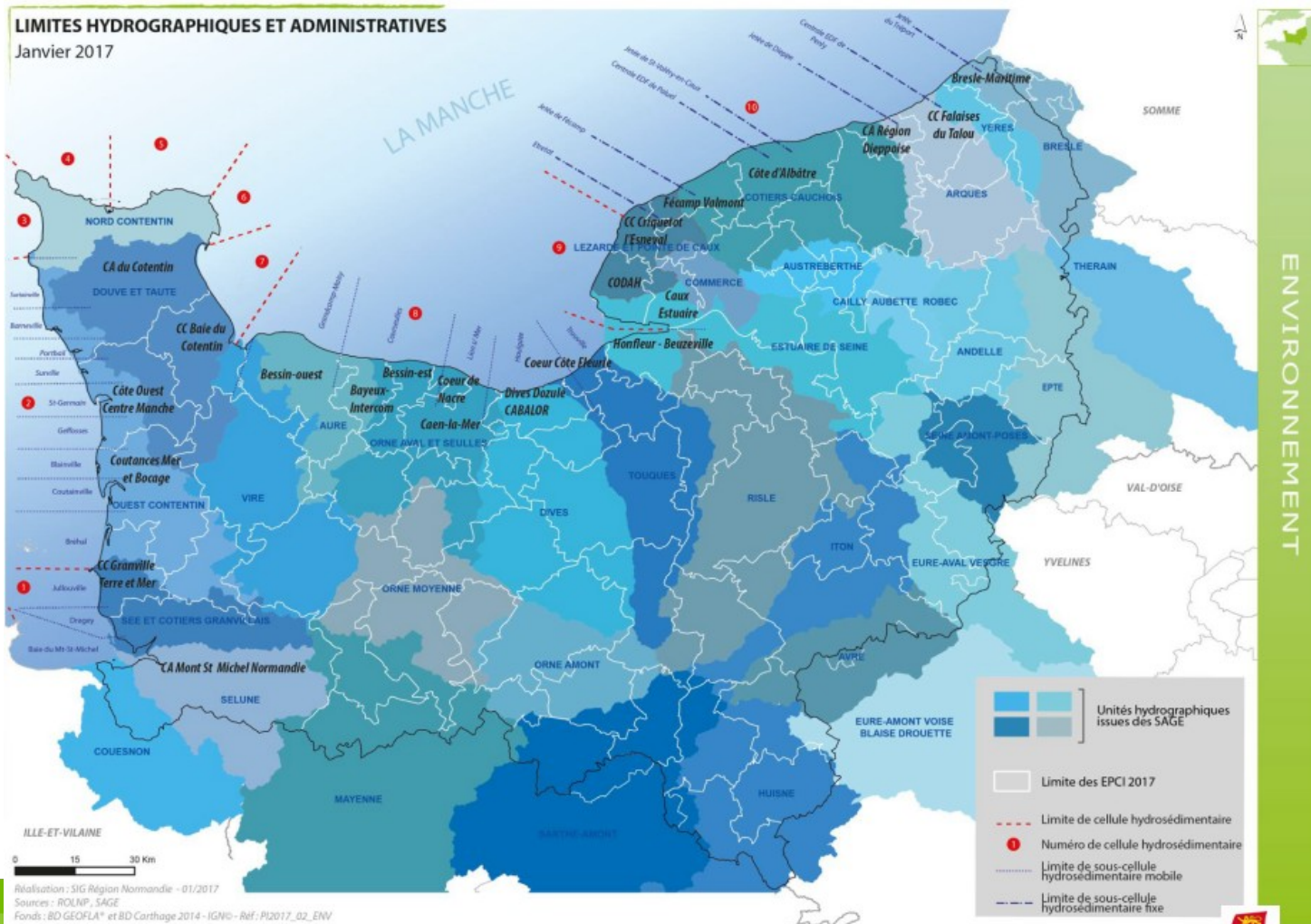
- le bassin de l'Oise et de l'Aisne,
- le bassin de la Seine en amont de la confluence avec l'Oise,
- l'axe Seine à l'aval de la confluence avec l'Oise,
- baie du Mont-Saint-Michel,
- les façades du Calvados, du Cotentin, et de la Seine-Maritime
- le bassin versant de l'Orne,

=> Des problématiques à distinguer entre les grands axes et le littoral

# Territoires littoraux

Enjeu de solidarité territoriale exacerbé par les enjeux et les coûts de la GEMAPI : quelle solidarité territoriale instaurer afin d'assurer un partage équitable des coûts liés à la gestion du littoral ?

2 logiques techniques se confrontent : l'échelle du bassin versant d'un côté, celle de la cellule hydrosédimentaire de l'autre



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ILE-DE-FRANCE

## Grands axes

Articulation à trouver entre les actions relevant d'un portage local et l'action des EPTB existants

La Seine en aval de la confluence avec l'Oise : place des acteurs « hors collectivités » (ports, VNF)



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ILE-DE-FRANCE

FIN

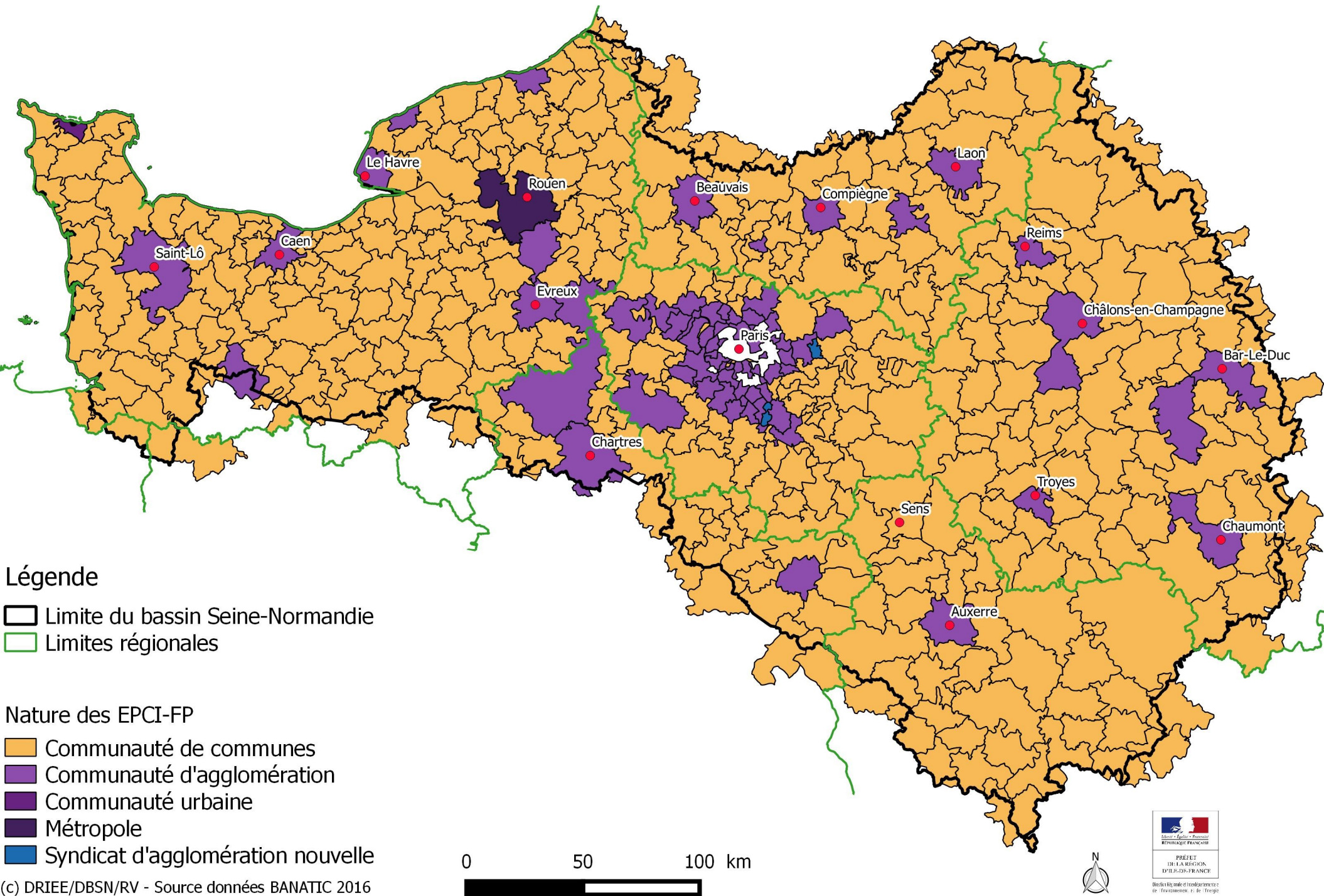


Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE

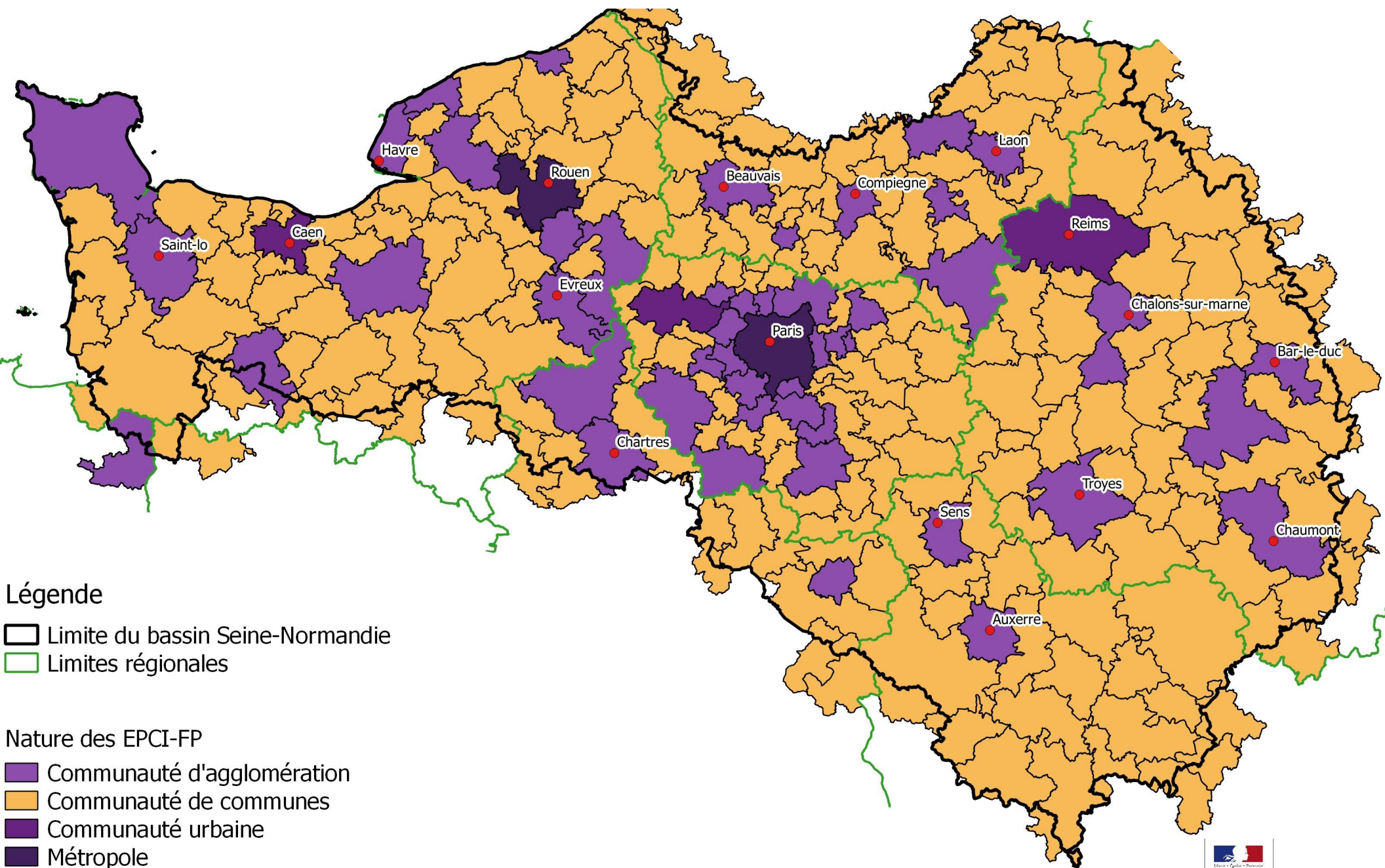


# Périmètres des EPCI-FP au 1er janvier 2015 dans le bassin Seine-Normandie





# Maille cible du territoire : EPCI-FP (01/01/2017)



## Légende

- ▭ Limite du bassin Seine-Normandie
- ▭ Limites régionales

## Nature des EPCI-FP

- ▭ Communauté d'agglomération
- ▭ Communauté de communes
- ▭ Communauté urbaine
- ▭ Métropole
- ▭ Syndicat d'agglomération nouvelle